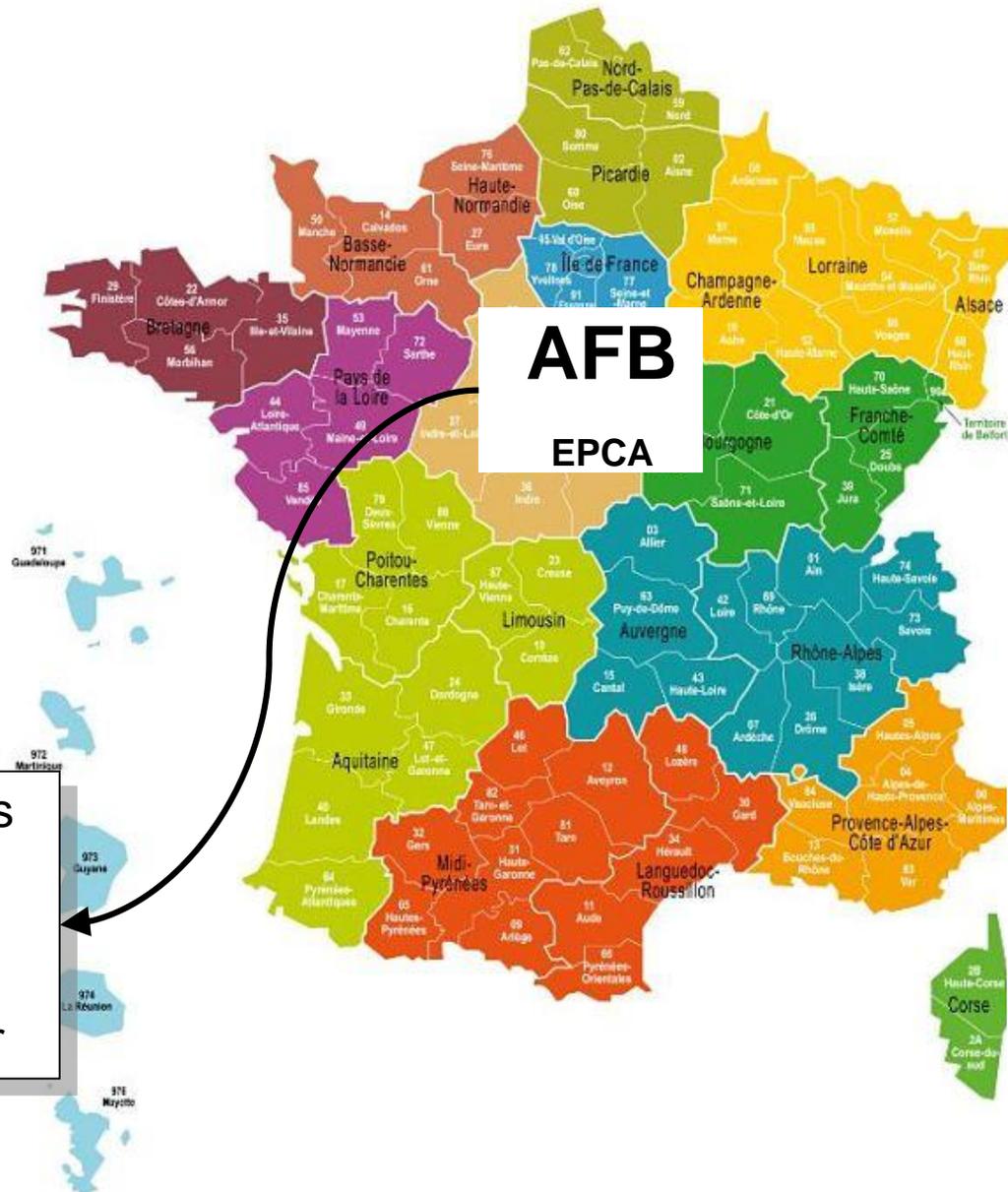




Organisation territoriale de l'AFB

Présentation CRB, le 6 novembre 2015

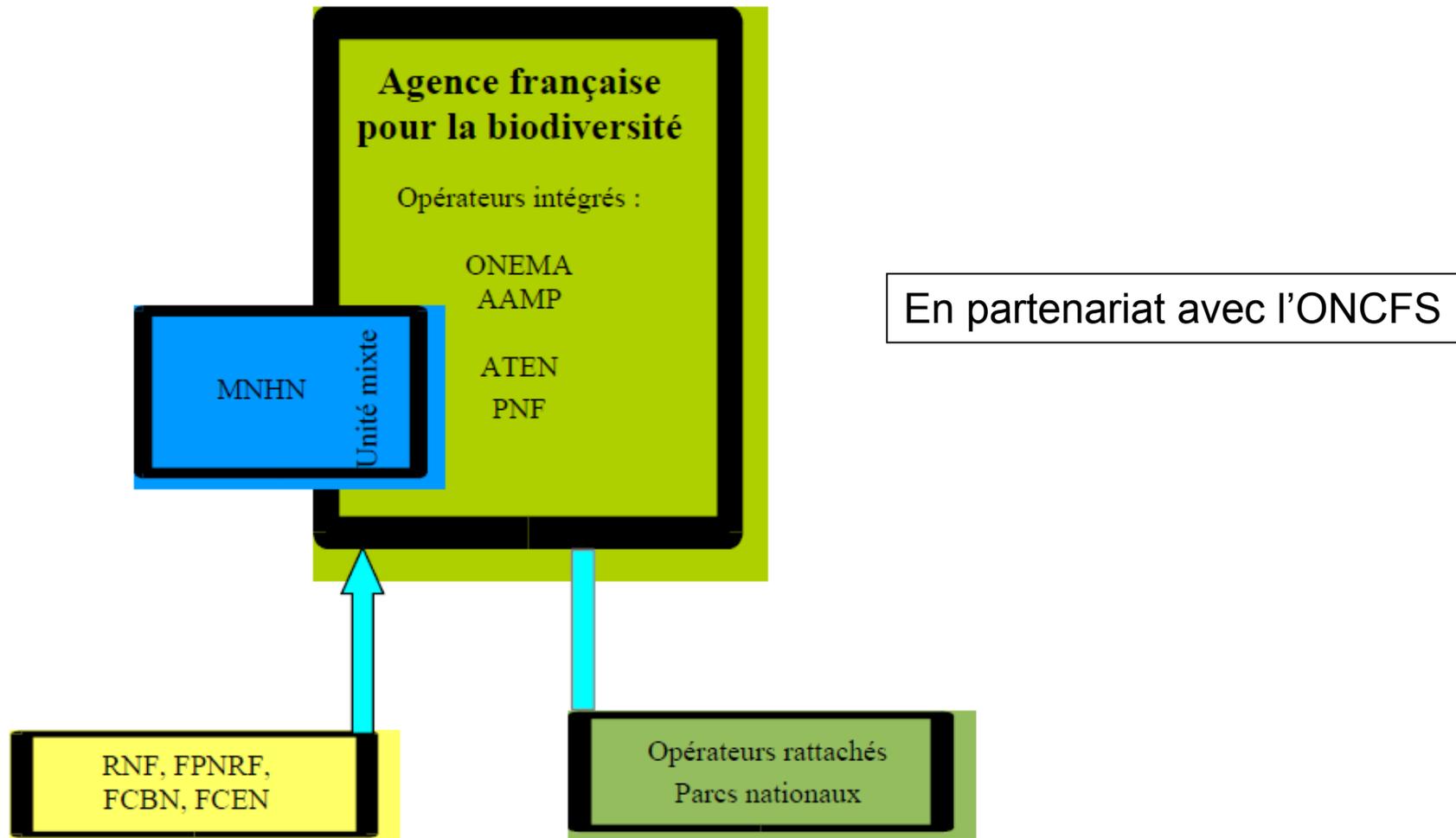
Les principes retenus à ce stade



1. le développement des connaissances
1. l'appui technique et administratif
2. le soutien financier
3. la formation et la communication
4. la gestion d'aires protégées
5. l'appui à l'exercice des missions de police administrative et de police judiciaire relatives à l'eau, aux milieux aquatiques et à la biodiversité.

Les principes retenus à ce stade

SCHÉMA DE SYNTHÈSE DE L'ORGANISATION DE L'AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITÉ



Les principes retenus à ce stade pour la territorialisation de l'AFB

- **Proposition du rapport de préfiguration du 25 juin 2015** deux piliers :
 - Un pilier en « propre » pour les missions techniques pour le compte de l'Etat : police, collecte de données, expertise technique, etc...
 - des directions régionales et services départementaux, et pour la mer des services au niveau des façades maritimes
 - constitué en partenariat avec l'ONCFS (mutualisation)
 - Un pilier « partenarial » pour l'appui à la mise en œuvre des politiques biodiversité, eau et milieu marin
- **Projet de loi :**
 - « Délégations territoriales de l'AFB » apparues à l'Assemblée, systématisées au Sénat
 - EPCE : champ de compétence de l'AFB sauf Police
 - Police : unités de travail communes avec autres établissements

2^e étape du travail de préfiguration

- Chantiers :
 - mutualisation avec l'ONCFS (pilier « propre »)
 - Une démarche d'expérimentation d'Agences régionales biodiversité
- Mobilisation :
 - Un groupe de travail co-animé DEB/SG avec les services déconcentrés
 - Equipe projet Direction programmes et actions territoriales de l'AFB
 - ARF et services régions expérimentales

Le chantier du pilier « partenarial »

- **Une préparation de la mise en œuvre de la loi reposant sur deux échelles :**
 - un cadrage national, à établir, assurant la cohérence de la démarche, (objectif fin d'année)
 - l'élaboration de projets territoriaux adaptés aux enjeux et aux volontés concordantes des acteurs du territoire concerné (objectif fin 2016)
- **Un principe :**
 - la volonté commune de plusieurs acteurs d'un territoire, *a minima* la Région et l'État, de dépasser le stade de la simple coordination de leurs actions en matière de biodiversité pour passer à une action conjointe au service d'objectifs communs et avec des moyens mutualisés

Le chantier du pilier « partenarial »

- **Une équipe de préfiguration renforcée**

Autour d'O Larroussinie,

- Loïc Laisne, pour la mer
- Paul Michelet, pour la connaissance, stratégie et évaluation, recherche et expertise
- Alain Neveu, pour les programmes et territoires

- **Chantiers en cours :**

- le cadre de référence du projet partenarial,
- les missions qui pourraient être confiées aux ARB
- les statuts (selon les missions que les uns et les autres pourront déléguer, les statuts ne seront pas équivalents)
- réflexion sur la gouvernance avec les autres acteurs comme le CRB

Le chantier du pilier « partenarial »

- **Les régions en préfiguration**

PACA, Rhône-Alpes-Auvergne, Midi-Pyrénées-Languedoc-Roussillon, Poitou-Charente-Aquitaine-Limousin, Bretagne, Ile-de-France,

Et Martinique, Guyane, Guadeloupe

- **Questionnements :**

- Contenu du projet d'ARB (format)
- Champ des missions : minimum défini par le rapport de préfiguration
- Partenariat souhaité et formalisation
- Statut juridique du pilier partenarial
- Modalités d'association des acteurs

Le chantier en PACA

- **Un partenariat solide Etat-Région**

SRCE, SGB, ORB...

Des financements croisés : CPER, fonds européens

> Une volonté et facilité de travailler ensemble

- **Les étapes passées et à venir :**

Rencontres Dreal, Région, Arpe Paca, Agence de l'Eau

Une lettre co-signée Préfet de Région et Pdt de Région

Un document de travail commun

2016 : Précisions de la proposition, des partenaires, des modalités

2017 : Naissance de l'ARB

L'ARPE prête à accueillir l'ARB

L'ARPE présente de nombreux atouts pour accueillir l'ARB :

- elle réunit la plupart des partenaires pressentis,
- dispose d'une Unité biodiversité,
- porte l'Observatoire régional biodiversité, l'Observatoire régional de l'eau et des milieux aquatiques,
- anime le Réseau régional des Gestionnaires d'espaces naturels et le Réseau régional des gestionnaires des milieux aquatiques.

Ses autres missions (milieux aquatiques, écodéveloppement, ...) intègrent également la dimension biodiversité (PLU durables, commande publique durable, la charte Zérophyto ou dans ses réseaux : gestionnaires de milieux aquatiques, Zones d'activités, Territoires durables...)

> Evolutions nécessaires de l'ARPE (statuts, membres, nom, lieu...)

Temps des débats :

- sur le projet d'ARB
- sur l'articulation ARB / AFB nationale
et déconcentrée
- sur le lien CRB/ARB...